

**AVIS DE CONVOCATION À LA 33^e ASSEMBLÉE ANNUELLE
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

Date : Mercredi 17 septembre 2025
Heure : À midi
Formule hybride : En webinaire ou en présentiel
Exercice financier : 2024

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et présentation des membres
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 32^e assemblée annuelle
4. Rapport du président du Comité de retraite
5. Données financières
 - 5.1 Rendements
 - 5.2 Rapport financier
 - 5.3 Situation financière
6. Services à la clientèle
 - 6.1 Rapport d'activités
 - 6.2 Profil de la clientèle
 - 6.3 Outils de communication
 - 6.4 Modifications aux dispositions
7. Politique de placement – Changements
8. Gestion des risques financiers
9. Rapport sur la gouvernance
10. Élection d'administrateurs
11. Période de questions
12. Clôture de l'assemblée

Dès que le Rapport annuel 2024 sera disponible, il sera déposé sur le site Web du Régime et vous en serez informé.

Le secrétaire du Comité de retraite,



Martin Latulippe

Le 25 juin 2025

Explications sur les élections de représentants

Le Règlement du Régime de retraite prévoit que quatre postes de membres du Comité de retraite peuvent être pourvus lors des assemblées annuelles.

Deux postes (un avec droit de vote et l'autre sans droit de vote) visent les personnes participantes actives et deux sont réservés aux personnes participantes non actives (retraité.e.s, conjoint.e.s survivant.e.s, bénéficiaires et participant.e.s en rente différée).

L'article 13.03 du Règlement prévoit que la durée d'un mandat est de trois ans. La nomination peut toutefois être révoquée avant l'expiration du mandat. C'est pourquoi le point des élections est toujours à l'ordre du jour des assemblées annuelles.

Actuellement, les postes sont occupés par les personnes suivantes :

		<i>Date de fin de mandat prévue</i>
Membre élue par les personnes participantes actives :	Mélanie Alain	Septembre 2025
Membre élue par les personnes participantes actives (sans droit de vote) :	Carole Carbonneau	Septembre 2025
Membre élu par les personnes participantes non actives :	Luc Brouillette	Septembre 2025
Membre élue par les personnes participantes non actives (sans droit de vote) :	Suzanne Thivierge	Septembre 2026

Si, au cours de l'assemblée, au moins l'un des deux groupes de personnes participantes désire procéder à des élections, il y aura alors une période de mise en candidature et seules les personnes participantes du sous-groupe visé seront appelées à voter pour désigner un nouveau membre au Comité de retraite. Les procurations pourront alors être exercées.

Note importante : Concernant le poste de membre élu.e par les personnes participantes actives (sans droit de vote), le mandat de la nouvelle personne sera d'un an, soit pour terminer le mandat de la personne élue en septembre 2023. Carole Carbonneau avait été désignée par le Comité de retraite pour combler le poste jusqu'à l'assemblée annuelle.

À cette fin, si vous prévoyez ne pas assister à l'assemblée annuelle, vous pouvez transmettre le formulaire de procuration.

Tous ces documents sont disponibles sur le [site Web du Bureau de la retraite](#).